



UD FO DRÔME ARDECHE  
Maison des Syndicats - 17 Rue G. Bizet - 26000 VALENCE  
Tél. 04 75 82 40 40 –Mail. [fo2607@orange.fr](mailto:fo2607@orange.fr)  
Site INTERNET : <http://2607.force-ouvriere.org/>  
FACEBOOK : <http://www.facebook.com/fo.2607>

Pour contact :  
Arnaud PICHOT 06 87 52 88 37

Communiqué de presse

## **ORDONNANCES MACRON : INACCEPTABLE**

L'Union Interdépartementale Force Ouvrière de l'Ardèche et de la Drôme souligne que le travail réalisé par la confédération depuis trois mois a permis de bloquer de nombreuses dispositions et d'obtenir certaines garanties, notamment le maintien de la branche pour une partie des domaines de négociations.

Néanmoins, nombre d'éléments constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tels inacceptables.

Ainsi, tout particulièrement dans nos départements Drôme-Ardéchois, essentiellement composés de petites et moyennes entreprises, l'Union Interdépartementale Force Ouvrière considère que de trop nombreux points des ordonnances sont dangereux pour les salariés et favorisent les entreprises.

Dans les entreprises de moins de 11 salariés l'employeur pourra négocier avec un de ses salariés non-mandaté, puis faire voter par les 2/3 d'entre eux, un accord d'entreprise qui supprimerait, par exemple, la prime d'ancienneté.

Les primes d'ancienneté, 13ème mois, de nuit, congés supplémentaires pourront être supprimés ou revus à la baisse par simple accord au détriment des dispositions conventionnelles.

Les instances représentatives du personnel sont fusionnées dans un comité unique réduisant les moyens d'actions des élus.

Ces ordonnances se situent dans un ensemble de mesures d'Austérité contre les salariés du privé et du public.

L'Union Interdépartementale FO Drôme-Ardèche, va réunir sa commission exécutive le Lundi 11 septembre pour décider des suites à donner en Drome Ardèche contre ces ordonnances sur le Code du travail.

L'Union Interdépartementale FO Drôme-Ardèche, soutient tous les syndicats qui se saisissent de la journée du 12 septembre pour porter et développer les revendications FO en manifestant et/ou en faisant grève.

L'Union Interdépartementale demande à la Confédération de préparer les conditions de la mobilisation en se rapprochant des autres Organisations syndicales pour Obtenir le retrait des Ordonnances.

Le 07/09/2017